Décision 03-D-29 du 13 juin 2003

relative à des pratiques mises en œuvre par les sociétés Sorin Biomédica France et Dideco France dans le secteur du matériel médical de la circulation extracorporelle

Posted on: 29 juillet 2003 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratique non établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Sorin Biomédica France, Dideco France

Lire

le texte intégral de la décision

199.45 Ko